

## II. La réaction de l'Assemblée des professeurs et professeures du Département de sociologie de l'Université Laval

L'Assemblée s'est particulièrement arrêtée à la question du décloisonnement, élément majeur du rapport final. Le principe est facilement accepté : un bloc de 60 crédits à caractère disciplinaire et de 30 crédits pris ailleurs.

Nous nous sommes longuement interrogés toutefois sur la composition de ce bloc de 30 crédits, point qui n'est d'ailleurs pas précisé dans le rapport. Nous pensons que certaines balises doivent être fixées, car la liberté absolue dans le choix des cours risquerait de conduire à un savoir trop éclaté.

L'option de la mineure, telle que nous la connaissons actuellement, ne permettrait probablement pas d'atteindre suffisamment l'objectif du décloisonnement.

Nous pourrions aussi penser à un tronc commun pour les étudiants et étudiantes des diverses disciplines des sciences sociales, mais cela ne serait pas sans poser de problèmes. Une telle formule supposerait en effet une entente de réciprocité entre les départements, dont certains ne sont même pas rattachés à la Faculté des sciences sociales, et une distinction claire et nette entre les mineures existantes et les banques de cours retenues par chacun des départements. Nous suggérons que ce bloc de 30 crédits soit constitué de cours de base et que les modalités de structuration de ce complément de formation pris hors du domaine de spécialisation disciplinaire favorise un apprentissage intégré de savoirs diversifiés.

Il faut ajouter que le département offre déjà des cours qui vont dans le sens du décloisonnement, tout en étant des cours de sociologie, comme par exemple, Genèse du Québec contemporain (histoire), Économie et société (économique), Environnement et société (écologie), Démographie sociale et Analyse démographique (démographie). Pour la sociologie, un certain décloisonnement est toujours allé de soi.

Il faudra évidemment que tous les départements participent au décloisonnement, afin qu'aucun ne soit pénalisé au plan des crédits-étudiants et ultimement au plan des points d'activités, base du financement des départements.

Nous pouvons difficilement ignorer la continuité entre la formation collégiale et la formation universitaire en sciences sociales. Les échanges entre les deux niveaux devraient se multiplier et il faudrait en particulier s'assurer d'un réel fonctionnement du CLESEC.

L'assemblée s'est aussi arrêtée à la question de la maîtrise professionnelle. Compte tenu de l'expérience en ce domaine de certains programmes disciplinaires (peu d'étudiants et d'étudiantes à la maîtrise professionnelle), nous pensons que la recommandation 28 proposant «Que

les universités, à moyen terme, développent de nouveaux programmes de maîtrise à caractère professionnel, ayant pour rôle d'accueillir la majorité des clientèles de deuxième cycle et de les préparer à s'intégrer au marché du travail» mériterait d'être revue. Il faudrait sans doute distinguer davantage entre les maîtrises axées sur un domaine d'application (relations internationales, développement international, etc.) et celles orientées vers un champ disciplinaire. Les domaines d'application se prêtent sans doute beaucoup mieux aux maîtrises professionnelles. La plupart des collègues se disent quand même disposés à examiner, en temps opportun, la possibilité d'établir un programme de maîtrise professionnelle en sociologie.

Plusieurs autres points importants sont soulevés dans le rapport, par exemple la modulation des tâches des professeurs. Si nous tombons rapidement d'accord sur le principe, car nous acceptons facilement que l'égalité des tâches ne signifie pas l'identité des tâches, nous savons qu'en pratique de nombreux problèmes se posent qui menacent l'équité qui devrait toujours régir la répartition des tâches. La survalorisation de la recherche par rapport à l'enseignement, jamais affirmée officiellement mais combien présente dans la réalité, les politiques des organismes subventionnaires qui favorisent de plus en plus les dégagements de charges d'enseignement, voilà parmi d'autres des situations qui nous invitent à bien mesurer les conséquences possibles d'une politique plus généralisée de modulation des tâches : création de deux classes de professeurs, vie départementale de plus en plus dégradée, etc.

Il est aussi question dans le rapport de définir des créneaux pour les études de deuxième et de troisième cycles. Qu'est-ce qu'il y a là-dessous? Pour nous de Laval, il est difficile d'ignorer complètement le spectre de la montréalisation. Il ne s'agit évidemment pas de refuser d'examiner le problème, nous sommes ouverts à la concertation, mais nous avons une histoire, des acquis, et nous ne tenons absolument pas à nous sacrifier.

**Claude Beauchamp**  
Directeur, Département de sociologie